



La connexion LO

Mai 2025

Dans ce numéro :

Manchettes

- [La page ressource sur la reddition de comptes fait peau neuve](#)
- [Exercice de révision de l'application du Règlement \(ERAR\)](#)
- [Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Mesures d'adaptation pour la formation linguistique formelle](#)

Boîte à outils

- [Exemption pour une raison d'ordre médical et Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada](#)

Communautés

- [Discutons de l'intelligence artificielle et des langues officielles en novembre !](#)
- [La Journée des langues officielles est de retour !](#)
- [Nettoyage de printemps : mettez à jour vos contacts en matière de langues officielles](#)

Manchettes

La page ressource sur la reddition de comptes fait peau neuve

La section Reddition de comptes de notre [GCwiki](#), précédemment nommée Surveillance, a fait peau neuve. Elle contient désormais de nouveaux outils et informations en évolution pour vous tenir au courant du travail mené au Centre d'excellence en langues officielles (CELO) en ce qui a trait à la surveillance, la vérification et l'évaluation ainsi qu'à la reddition de comptes en matière de langues officielles.

L'exercice annuel des Bilans sur les langues officielles

L'exercice annuel des Bilans sur les langues officielles a été lancé le 14 mars dernier. Les institutions fédérales qui doivent soumettre un Bilan ou des données statistiques sur les langues officielles cette année ont jusqu'au 30 mai pour le faire.

Des séances d'information ont eu lieu en février et en mars pour appuyer les institutions fédérales dans la soumission de leur bilan et/ou de leurs données statistiques, selon le cas, et pour annoncer qu'elles devront soumettre leur bilan par l'entremise du [Système pour les obligations en langues officielles](#) (SOLO) cette année. Il a été rappelé aux institutions que ce qu'elles soumettent dans leur bilan ou dans leurs données statistiques sur les langues officielles pourrait faire l'objet d'une vérification et/ou d'une évaluation dans le cadre des mécanismes de la surveillance renforcée établis par le SCT. Toutes les informations relatives à l'exercice des Bilans, y compris une foire aux questions, un guide d'utilisation SOLO ainsi que les présentations des séances d'information se trouvent sur la page Wiki [Communauté des langues officielles/Outils/Surveillance - wiki](#).

Pour toute question sur l'exercice des Bilans, veuillez communiquer avec nous à OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca.

Projets pilotes sur la vérification et l'évaluation

Le SCT travaille actuellement sur des projets pilotes visant à évaluer et à valider ses nouvelles procédures et nouveaux processus de vérification et d'évaluation avant de les déployer à plus grande échelle. Le but de ces projets-pilotes est d'évaluer et de valider l'approche et les mécanismes avant de les déployer à plus grande échelle en ce qui a trait aux nouvelles obligations du SCT. Chaque institution fédérale sélectionnée pour l'un des projets-pilotes sera contactée individuellement. Ces institutions prendront part à une rencontre préparatoire durant laquelle tous les aspects des projets-pilotes seront expliqués et toutes leurs questions seront répondues. La participation et la collaboration des institutions fédérales sélectionnées sont nécessaires pour assurer le succès de ces projets-pilotes. Des produits de communication sont en cours d'élaboration et seront aussi présentés aux institutions fédérales au cours des prochains mois.

Pour toute question sur la vérification et l'évaluation, veuillez communiquer avec nous à OLCEAudit-EvaluationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Exercice de révision de l'application du Règlement (ERAR)

Bureaux assujettis aux règles dites automatiques :

La mise à jour de la liste des bureaux assujettis aux règles dites automatiques a été publiée dans Burolis en octobre 2024. Conformément à la [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services- Canada.ca](#), les institutions ont jusqu'au **11 octobre 2025** :

- pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour répondre à leurs obligations linguistiques ([pour les bureaux nouvellement désignés bilingues](#)); ou
- pour informer la population minoritaire desservie de la date à laquelle les services bilingues ne seront plus offerts et de l'endroit où elle peut recevoir des services dans la langue officielle de son choix ([pour les bureaux nouvellement désignés unilingues \(qui ne sont plus tenus d'offrir des services dans les deux langues officielles\)](#)).

Si vous ne savez pas si votre institution possède des bureaux assujettis aux règles automatiques, veuillez entrer en contact avec nous à l'adresse suivante : info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Mesure de la demande pour les bureaux pour lesquels les données démographiques ne sont pas pertinentes (routes, aéroports, gares, traversiers, bureaux à l'extérieur du Canada et bureaux offrant des services à une clientèle restreinte et identifiable) :

Conformément à la [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services- Canada.ca](#), la date limite pour compléter la mesure de la demande pour les bureaux pour lesquels les données démographiques ne sont pas pertinentes est le **27 février 2026**.

La mesure de la demande consiste en un sondage auprès de la clientèle des bureaux concernés afin de connaître sa langue de préférence pour les communications et services. Cette échéance de février 2026 concerne les bureaux tenus de mesurer la demande en vertu des dispositions 5(3), 6(1) (a), (b), (d), (e), (f), 7(1) et 7(2) du [Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services](#).

Mesure de la demande pour les bureaux offrant des services non-clés qui n'ont pas atteint les seuils après l'établissement des aires de service

Conformément à la [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services- Canada.ca](#), la date limite pour compléter la mesure de la demande pour les bureaux offrant des services non-

clés qui n'ont pas atteint les seuils après l'établissement de l'aire de service est le **27 août 2026**.

Cette échéance d'août 2026 concerne les bureaux tenus de mesurer la demande en vertu des dispositions 5(1)d, k) et n) du [Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services](#). Nous vous invitons à consulter le module ERAR dans SOLO pour vérifier si vous avez des tâches pour une mesure de la demande en suspens.

Le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) peut fournir des conseils en matière de conformité avec le Règlement et sa Directive. Cependant, il n'a pas la responsabilité ni l'expertise nécessaire en matière de sondages pour examiner et approuver les méthodologies de mesure de la demande. Nous vous invitons donc à consulter le [Guide des bonnes pratiques pour la mesure de la demande](#) élaboré en collaboration avec Statistique Canada. Ce document contient plusieurs recommandations qui sauront vous aiguiller tout au long du processus de la mesure de la demande. De plus, afin de vous assurer que votre méthodologie fournira des résultats probants, nous vous recommandons de déterminer tôt dans le processus si la demande peut être mesurée par une ressource interne (p. ex., groupe de vérification interne) ou par une partie indépendante. Si vous optez pour une partie indépendante, les services des spécialistes en sondage de Statistique Canada pourraient être une option. Pour plus d'informations sur les services offerts par Statistique Canada, veuillez consulter leur [Proposition de Statistique Canada pour mesurer la demande](#).

Boîte à outils

Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Mesures d'adaptation pour la formation linguistique formelle

L'apprentissage d'une langue peut être perçu comme une aventure, et chaque aventure comporte des défis et des possibilités de croissance uniques. C'est là où l'outil sur les **Mesures d'adaptation pour la formation linguistique formelle** du Secrétariat du Conseil du Trésor, développé avec le soutien de l'équipe responsable de la Directive sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, vient à l'aide. Ces mesures sont un outil essentiel de notre [Carrefour de la formation linguistique](#), conçu pour créer un environnement d'apprentissage inclusif.



Voici l'essentiel :

- 1. Le tout commence avec une conversation.** Les employées ou employés sont encouragés à discuter de leurs besoins en matière de mesures d'adaptation avec leurs gestionnaires.
- 2. Les gestionnaires et les employées ou employés travaillent ensemble pour identifier les obstacles et trouver des solutions.** Des outils comme le [Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail](#) et des consultations avec des spécialistes en matière de mesures d'adaptation peuvent aider à déterminer la meilleure voie à suivre.
- 3. Choisir la bonne situation d'apprentissage.** Que ce soit de l'autoapprentissage ou de la formation formelle, les options envisagées sont adaptées à votre style d'apprentissage.
- 4. Une fois le plan mis en place, il est temps de le mettre en œuvre.** Les gestionnaires veilleront à ce que les mesures d'adaptation soient mises en place et à ce que leurs employées ou employés reçoivent le soutien dont ils ont besoin.
- 5. Des suivis réguliers permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures entreprises.** Les gestionnaires feront le suivi dans leurs dossiers et les employées ou employés sont encouragés à signaler tout problème.
- 6. Les mesures d'adaptation ne s'arrêtent pas à la formation.** Elles s'appliquent également aux évaluations de langue seconde, les gestionnaires devant coordonner avec la Commission de la fonction publique (CFP) pour assurer un processus sans problème.

Donc, que vous soyez gestionnaire ou employée, cet outil est votre allié pour faire tomber les barrières et pour le perfectionnement de votre seconde langue officielle. Prêt à aller plus loin ? Consultez le [guide complet](#) et faisons en sorte que la formation linguistique profite à tous !

Exemption pour une raison d'ordre médical et Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada

La Commission de la fonction publique du Canada (CFP), en collaboration avec le Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique, est heureuse d'annoncer que les employés ayant obtenu une exemption pour une raison d'ordre médical en vertu du [Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique](#) peuvent désormais inclure cette information dans leur [Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada](#), soutenant ainsi l'embauche inclusive dans le cadre de la Stratégie d'accessibilité.

Les informations fournies dans le Passeport pour l'accessibilité concernant l'exclusion médicale d'un individu peuvent guider les gestionnaires d'embauche à envisager une nomination non impérative, si des mesures peuvent être mises en place pour garantir le respect des obligations en matière de langues officielles.

Les demandes ultérieures de nominations non impératives basées sur une exemption pour une raison d'ordre médical sont simplifiées et ne nécessitent pas une nouvelle révision du dossier médical. L'approbation de la CFP peut être confirmée dans un court délai.

Communauté

Discutons de l'intelligence artificielle et des langues officielles en novembre !



C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons que la première édition du Symposium des langues officielles se tiendra du 17 au 21 novembre 2025 à Ottawa avec des options virtuelles pour toutes les activités.

Le Symposium des langues officielles, qui se déroulera sous le thème de « L'intelligence artificielle au service du bilinguisme », explorera comment les institutions fédérales peuvent tirer parti de l'intelligence artificielle pour promouvoir une fonction publique plus bilingue, plus inclusive et plus efficace, au bénéfice des membres du personnel et du public.

Restez à l'affût, tous les détails suivront d'ici septembre. D'ici là, nous vous invitons à réserver la semaine du 17 au 21 novembre dans votre calendrier dès maintenant et à réfléchir aux bonnes pratiques que vous pourriez partager dans le cadre de cet événement.

Voici un avant-goût de la programmation :

Lundi 17 novembre : causerie (webdiffusion)

Thème : L'intelligence artificielle au service du bilinguisme institutionnel et de la prestation de services bilingues

- Pour les fonctionnaires
- Événement en personne et virtuel
- Inscription avec l'École de la fonction publique du Canada (lien à venir)

Mardi 18 novembre et vendredi 21 novembre : ateliers et séances d'information

- Pour les fonctionnaires. Aucune inscription n'est requise.
- Divers sujets en lien avec les langues officielles
- Événements virtuels

Mercredi 19 novembre : discussions et partage de bonnes pratiques en matière d'intelligence artificielles et les langues officielles

- Pour les PRLO et les PRP7
- Événement en personne et virtuel
- Inscription obligatoire. Le lien d'inscription sera envoyé directement aux invités.

Jeudi 20 novembre : conférence des champions et des championnes des langues officielles

Thème : Leadership en intelligence artificielle pour une fonction publique plus bilingue

- Pour les champions et les championnes des langues officielles et les membres du Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles (CSMALO)
- Événement en personne et virtuel
- Inscription obligatoire. Le lien d'inscription sera envoyé directement aux invités.
- Les PRLO et PRP7 seront invitées à écouter virtuellement le conférencier principal. Le lien sera envoyé directement aux PRLO et PRP7.

Merci et au plaisir de vous voir au Symposium!

Votre comité organisateur du Symposium



La Journée des langues officielles est de retour !



11 septembre 2025

Réservez la date! Chaque année, nous célébrons la Journée des langues officielles le deuxième jeudi de septembre. C'est une occasion de promouvoir ces langues qui nous unissent d'un bout à l'autre du pays

et de favoriser l'appréciation des deux grandes collectivités de langue officielle du pays.

L'événement phare de la Journée des langues officielles 2025 se tiendra le 11 septembre de 13 h 30 à 15 h (HE). Cet événement est organisé par le Conseil du Réseau des champions des langues officielles, en partenariat avec le Secrétariat du

Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien et avec la collaboration de l'École de la fonction publique du Canada. Si vous avez des questions, contactez le [conseil](#).

Nettoyage de printemps : mettez à jour vos contacts en matière de langues officielles



Le printemps est là! C'est le moment idéal pour vérifier l'exactitude de la liste des personnes responsables des langues officielles (PRLO), des champions des langues officielles et des personnes responsables de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (PRP7) sur le [site web du SCT](#).

Ce que vous devez faire :

1. **Examinez** les noms et les coordonnées des personnes qui représentent votre institution.
2. **Communiquez** avec notre équipe à l'adresse OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca si des mises à jour sont nécessaires.

Rappel important : La PRLO et/ou la PRP7 reçoivent les rapports officiels et les demandes d'information au nom de leur institution. Elles sont le point de contact institutionnel du CELO pour toutes les questions relatives aux langues officielles. Chaque institution fédérale ne peut nommer qu'une seule PRLO et PRP7. Si vous avez des questions concernant cette exigence, n'hésitez pas à communiquer avec notre [équipe d'appui](#).



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, mai 2025.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

[Read the English version](#)